

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 04 septembre 2017

Convocation du 30 août 2017

Publication du 03 octobre 2017

Étaient présents : Alexandre GARNERET, Philippe RUPIN, Pascale REMONDINI, Yann LAINE, Lionel LEPREUX, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Mireille SABRI, Christelle LEBLANC, Éric DESQUIREZ.

Étaient représentés : Sophie LEVITTE (procuration à Frédéric LAUTERBORN), Fabrice VIEL (procuration à Yann LAINE), Eve MONCOLIN (procuration à Christelle LEBLANC), Lucile ECOFFET (procuration à Alexandre GARNERET).

Était excusé : Christophe BRILLIARD.

Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni le 04 septembre 2017 à 20 heures 15 à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire.

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 03 juillet 2017 est adopté à l'unanimité.

I. Point sur les décisions prises en Conseil Municipal

✚ Restauration scolaire

Afin de résoudre les problèmes de sureffectif à la cantine, le bâtiment préfabriqué devient point d'accueil pour le périscolaire et la salle de restauration est réservée à cet usage. Deux services de repas distincts seront organisés pour permettre à chaque enfant de prendre son repas dans de bonnes conditions. Il est précisé que le bâtiment préfabriqué est mis à disposition de manière reconductible tant que la commune n'en a pas besoin pour une ouverture de classe.

Suite au départ de Catherine DE PALMA, la direction de la structure est assurée par Madame Véronique JACOTOT.

II. Point sur la rentrée scolaire

S'agissant de l'équipe enseignante, Madame RANCIER et Monsieur BOURQUIN ont été nommés en remplacement de Monsieur RENARD.

Les effectifs du R.P.I. en cette rentrée sont les suivants :

- ✓ École maternelle à Saint-Philibert : 44 élèves
 - ✚ Classe de TPS-PS-MS (enseignante : Mme Evelyne OLIVIER) : 22 élèves
 - ✚ Classe de MS-GS (enseignante : Mme Stéphanie ANGILBERT) : 22 élèves
- ✓ École élémentaire à Saulon-la-Rue : 74 élèves
 - ✚ Classe de CP-CM2 (enseignante : Mme Tiphaine CHAPUIS) : 24 élèves
 - ✚ Classe de CE1-CE2 (enseignants : Mme Catherine PIGERON) : 26 élèves
 - ✚ Classe de CM1-CM2 (enseignants : Mme RANCIER – M. BOURQUIN) : 24 élèves

III. Sécurisation de la cour de l'école

Suite à la demande de subvention au titre du Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance « sécurisation des établissements scolaires » déposée en octobre 2016, un financement de 15 015 € a été accordé à la commune par arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2017 notifié à la commune le 23 août. Ce montant correspond à 50% du coût estimatif des travaux H.T.

Les travaux doivent être réalisés avant la fin de l'année. Il est décidé de les programmer pendant les vacances de la Toussaint.

M. le Maire a affiné l'estimatif des travaux pour ajuster le budget nécessaire à leur réalisation qui s'élèverait à 41 000 € T.T.C.

Le coût réel à charge pour la commune serait donc de l'ordre de 19 000 € subvention et FCTVA déduits. M. le Maire va solliciter la communauté de communes pour une participation financière sous forme de fonds de concours en ce qui concerne la partie des travaux touchant à l'accès périscolaire.

Un arbre situé dans la cour d'école est d'une espèce invasive. Il sera supprimé pendant les travaux.

IV. Point sur les travaux de voirie

Les travaux sur la RD 996 débiteront le 16 octobre pour une durée estimée de 4 semaines englobant les deux semaines de vacances scolaires afin de limiter les difficultés de circulation.

Le dossier relatif aux travaux 2018 sur la RD31 est toujours en cours d'instruction au Conseil Départemental dont l'avis favorable est nécessaire pour déposer notre dossier de demande de subvention avant le 30 septembre.

V. Projet zone de stockage des bois issus des affouages

M. DESQUIREZ a réalisé un projet pour la zone de stockage de bois envisagée. La zone serait située sur l'ancien terrain de foot en utilisant le chemin blanc menant à l'antenne relais.

Un règlement en définirait l'utilisation :

- Capacité : 14 affouagistes
- Volume maxi : 15m X 2m X 2m – si 1,5m de hauteur = 45 stères (= 15 stères/ an sur 3 ans)
Conditions : réservée aux habitants à titre personnel, stockage propre, pas de palettes, bidons.
- Nuisances sonores : respect des limitations préfectorales applicables sur l'ensemble de la commune.

Ce terrain avait été mis à disposition de Romain GIBASSIER fin 2011, seul exploitant agricole domicilié sur la commune, suite au retrait des éléments non sécuritaires du terrain de foot dans l'attente de la réalisation d'un aménagement ultérieur.

Le Conseil Municipal valide le projet d'aire de stockage de bois et son emplacement. Il convient de contacter l'exploitant agricole pour connaître la date à laquelle le terrain pourra être rendu à la commune. Il conviendra également de définir le coût de la contribution annuelle demandée aux utilisateurs de l'aire en sachant que le décret 2017-509 du 07 avril 2017 a relevé le seuil en-dessous duquel les créances ne peuvent être mises en recouvrement à 15 € au lieu de 5 €.

VI. Point sur le contrat de nappe Dijon Sud : réhabilitation des décharges

Le choix du prestataire réalisant le diagnostic des 5 décharges situées au-dessus de la nappe de Dijon Sud s'est porté sur l'entreprise TAUW France pour un coût de 61 000 € T.T.C.

39 sondages à la pelle mécaniques et 22 analyses sols/déchets seront réalisés avec analyse des eaux souterraines aboutissant à une synthèse des impacts et des risques et à la définition d'objectifs de réhabilitation.

Une interrogation est soulevée concernant la date d'intervention et l'impact sur les cultures.

Il est signalé la présence d'ambrosie sur une parcelle située sur la commune de Féney.

VII. Point sur l'étude de réhabilitation de l'ancienne Mairie

M. BAILLY expose qu'il a rencontré le service MiCA (Mission Conseil et Assistance aux collectivités) du Conseil Départemental et présente leur rapport. Ce rapport établit une estimation financière. Il convient que la commune affine ses besoins et attentes. Ensuite un maître d'œuvre pourrait réaliser une étude de faisabilité.

Il est décidé de réunir la commission pour discuter des coûts des différentes options possibles le mardi 19 septembre à 18 heures.

VIII. Décision étude cimetière

Le cimetière est saturé en termes de disponibilité d'emplacement (obligation de disposer d'un terrain disponible cinq fois plus étendu que l'espace nécessaire pour y déposer le nombre présumé des morts qui peuvent y être enterrés chaque année). Afin de retarder une extension du cimetière, M. le Maire propose de missionner le groupe ELABOR pour réaliser la réhabilitation du cimetière.

La mission consiste à réaliser une étude topographique du cimetière, une étude des inhumés et à géolocaliser les concessions. Ce travail aboutira sur un rapport sur les procédures envisageables (concessions échues, concessions en état d'abandon, concessions sans acte...)

Le coût de cette mission s'élève à 4 793,52 € T.T.C.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DÉCIDE** de procéder à une réhabilitation du cimetière ;
- **APPROUVE** le devis présenté.

IX. Compte rendu des réunions

✚ Conseil Départemental * 1^{er} septembre 2017 * Saulon-la-Rue

En réponse aux inquiétudes du Maire de Barges relatives aux travaux de voirie projetés sur la RD 996, une réunion en présence des Maires des deux communes, de la directrice mobilité du Conseil Départemental et de M. POULLOT, conseiller départemental a été organisée.

Le Conseil Départemental est opposé à l'installation d'un feu piéton sur la départementale. Il a été approuvé, dans un premier temps, la mise en place d'un dispositif alternatif : panneau à led signalant le passage piéton, clignotant sur appel des piétons. Si ce dispositif d'aide aux piétons manifestant leur volonté de traverser ne fonctionne pas, les feux prévus dans le projet seront mis en service.

✚ Comité de pilotage commission scolaire

Une présentation juridique de la compétence scolaire a été faite. Les dépenses de chaque commune ont été listées pour obtenir une estimation chiffrée du coût de la prise de compétence par la communauté de communes.

✚ SIVOS de Gevrey-Chambertin * 12 juillet 2017 *Gevrey-Chambertin

Les négociations pour l'achat du terrain contigu au gymnase sont en cours.

Le gymnase attenant au collège la Champagne à Brochon n'ayant pas de nom, le président du SIVOS a proposé de donner au gymnase le nom du tennisman Jérôme GOLMARD récemment décédé. La famille sera consultée pour donner son avis.

X. Questions et informations diverses

✚ Mobilier

La table, les chaises, le meuble et la vaisselle pour équiper le coin repas de la Mairie ainsi que les poubelles pour les sanitaires ont été achetées à Ikéa pour un montant total de 676,11 €.

✚ Réseau téléphonie mobile

Monsieur le Maire indique qu'il a contacté Orange pour faire une réclamation sur la perte de qualité du réseau depuis 3 à 4 mois.

Fleurissement Mairie

La question du fleurissement des abords de la Mairie est abordée : achat de vasques et arrosage à envisager.

Maisons fleuries

Les élues volontaires pour cette commission ont présélectionné des maisons et en projeteront les photos à la prochaine réunion pour choix des lauréats par le Conseil Municipal.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h50.
Prochaine séance du Conseil Municipal : lundi 02 octobre 2017.